

Eric Tegner : un de mes agresseurs condamné ce matin pour violences... à 400 euros d'amende !!!

écrit par Monique B | 25 septembre 2025





Voilà, une fois de plus, un cas emblématique des dysfonctionnements de la justice. Quand le moindre pékin en état de légitime défense se retrouve en garde à vue, voire en prison et écope d'amendes salées, des antifas et autres gauchos bénéficient d'une quasi impunité.

Combien de temps encore la gauche qui n'a pas été élue par les Français pour diriger la France va-t-elle faire la loi à la justice ? Les exemples scandaleux se multiplient, gauchistes et migrants sont trop souvent protégés par des juges qui ne font pas leur métier ou plutôt qui utilisent leur métier pour imposer des sanctions inouïes aux patriotes et plus que légères aux autres, quand ces derniers sont sanctionnés...

Christine Tasin

Erik Tegnér et sa fiancée agressés : un antifa reconnu coupable, mais condamné à seulement 400€ d'amende

Mercredi 24 septembre, le tribunal de Saint-Brieuc a condamné un militant d'extrême gauche à une simple amende pour l'agression du direct

Une sanction très légère. Mercredi 24 septembre, le tribunal de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) a condamné un militant d'extrême gauche à une simple amende pour l'agression du directeur de la rédaction de *Frontières*, Erik Tegnér, et de sa fiancée fin juillet dernier. Deux prévenus étaient jugés, l'un d'eux, un homme âgé de 24 ans, Judicaël Tournemine, a été condamné à une amende de 400 euros, dont 200 avec sursis, et devra verser 150 euros de dommages et intérêts aux deux victimes ainsi que 400 euros au titre des frais d'avocat. Le second, âgé de 23 ans, a quant à lui été relaxé au bénéfice du doute. Durant l'audience, les deux mis en cause ont gardé le silence, comme ils l'avaient fait durant leur placement en garde à vue.

Une soirée d'été qui vire à l'agression par des antifascistes

Les faits remontent au 31 juillet dernier. Erik Tegnér et sa fiancée passent la soirée à Plouha, en Bretagne, ou ils assistent à un concert de musique. Reconnu par une jeune femme qui attroupe un groupe d'antifascistes en affirmant qu'il y a un « nazi », Erik Tegnér et sa fiancée sont alors encerclés par une dizaine d'individus agressifs et injurieux. L'un d'eux les poussent violemment, tandis qu'un autre attrape Erik Tegnér par la nuque et tente de l'isoler. Le couple subit aussi des jets de bière. Réussissant à se dégager, Erik Tegnér part prévenir les forces de l'ordre, sa fiancée se réfugiant à l'intérieur du bar devant lequel ils se trouvaient.

Le lendemain, les deux victimes déposent plainte à la gendarmerie. La fiancée d'Erik Tegnér se voit prescrire trois semaines d'interruption totale de travail (ITT). Deux individus sont en définitive interpellés quelques jours plus tard. Le principal mis en cause est originaire de Paimpol, une ville proche de Pouha. Militant antifasciste notoire, il est déjà connu de la police pour possession de stupéfiants et port sans motif légitime d'arme blanche ou de catégorie D. Il a été formellement reconnu par les victimes et identifié grâce à un témoin. Cependant, un troisième individu, celui ayant attrapé Erik Tegnér par la nuque, n'a pas été retrouvé.

Erik Tegnér va déposer plainte contre deux députés LFI

À noter que la mairie communiste de Plouha avait dans un premier temps affirmé qu'il ne s'était rien passé, le quotidien régional *Ouest-France* reprenant alors la version du maire. Erik Tegnér a également décidé de déposer plainte pour incitation à la violence contre les députés La France insoumise Antoine Léaument et Raphaël Arnault, qui avaient salué l'agression sur leurs réseaux sociaux.

Erik Tegnér reviendra lui-même sur cette affaire ce soir à partir de 21h dans l'émission 100 % Politique sur CNews.

[Face à l'extrême gauche violente, soutenez *Frontières*, abonnez-vous !](#)